

**Année universitaire 2019-2020**  
**Demande de bourse municipale d'enseignement supérieur**

**Date limite de dépôt des dossiers :**  
**08 novembre 2019**

**NOM (en majuscule) :** .....

**Prénoms :** .....

Avez-vous présenté une demande de bourse à Bayonne l'an dernier ? (année scolaire 2018/2019).  
( cochez la case correspondante)

OUI

NON

Dans les deux cas, vous référer à la page 4 pour l'ensemble des pièces à fournir.

**Ville où se dérouleront les études :** .....

Le Conseil municipal de Bayonne a fixé, par délibération du 20 octobre 2016, les modalités d'attribution de la bourse municipale d'enseignement supérieur en faveur des étudiants bayonnais poursuivant des études au-delà du baccalauréat.

**Conditions à remplir**

- Etre âgé de moins de 26 ans au 1er octobre 2019.
- Etre titulaire d'une bourse d'étude (CROUS ou autre).
- Les études doivent être entreprises en vue de l'exercice d'une profession accaparant l'activité totale de l'étudiant (le cumul avec les ressources professionnelles est admis sous réserve qu'elles correspondent à un travail à temps partiel, au maximum égal à un mi-temps).
- La famille de l'étudiant doit résider sur Bayonne.
- Les études ouvrant droit à la bourse doivent être réalisées en France ou dans un pays membre du Conseil de l'Europe, sous condition d'une reconnaissance officielle de l'équivalence du diplôme.

**Si vous ne remplissez pas toutes ces conditions, il est inutile de déposer un dossier, dans le cas contraire, il vous est demandé de le remettre au plus tard le 08 novembre 2019, date limite de dépôt des dossiers, à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation :**

1 RUE DUCÉRÉ, Immeuble Cassin, 4ème étage, 64100 Bayonne  
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

(En dehors de ces horaires, une boîte aux lettres est à votre disposition à l'entrée de l'Immeuble : un accusé-réception du dossier vous sera lors envoyé par courriel).

**Tout dossier incomplet ne pourra être étudié**

**Adresse complète**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Fixe**..... **portable**.....  
**Adresse courriel** .....

**Profession des parents**

( cochez la case correspondante)

Le père exerce-t-il une profession ?       **Oui**       **Non**  
Laquelle ? .....

Nom et adresse de l'employeur .....

La mère exerce-t-elle une profession ?       **Oui**       **Non**  
Laquelle ? .....

Nom et adresse de l'employeur .....

**Cursus scolaire**

**Date d'obtention du baccalauréat ?**.....

Dernier diplôme obtenu (postérieur au baccalauréat) .....

Etudes effectuées année scolaire 2018 – 2019:  
.....  
.....

**Diplôme préparé année scolaire 2019 – 2020:**  
.....  
.....

## Versement de la bourse

Vous serez avisé(e) **par courrier à votre domicile** de la décision d'attribution ou de non-attribution de la bourse municipale, de son montant et de son versement dans le courant du mois de janvier 2020.

Deux possibilités de versement ( cochez la case correspondante) :

### I. Paiement à l'intéressé(e)

- joindre **votre** Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.
- si vous souhaitez que la bourse vous soit versée en espèces, vous vous présenterez à la Trésorerie Municipale, 2 avenue Louise Darracq à Bayonne muni(e) d'une pièce d'identité.

### II. Paiement aux parents

- joindre le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal **de vos parents**.
- **dans ce cas seulement et si vous êtes majeur(e)**, remplir la déclaration ci-dessous en écrivant la mention «Lu et approuvé», suivie de votre signature.

#### **Autorisation :**

Je soussigné(e), .....

Autorise mon père  ma mère

à recevoir le montant de la bourse municipale qui m'est attribuée.

Fait à Bayonne, le .....

**Signature** (précédée de la mention «Lu et approuvé»).

**Date dépôt dossier :** .....

## Pièces à joindre

### 1er cas : Vous êtes « Boursier CROUS »

- Justificatif de domicile (Taxe d'habitation, taxe foncière...)
- Notification **définitive** d'attribution de la bourse du CROUS. Si vous êtes en attente de ce document, merci de le préciser et de joindre un document provisoire. **Le versement de la bourse municipale ne sera effectif que sur présentation de la notification définitive.**
  - notification définitive
  - notification provisoire
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

### 2° cas : Vous n'êtes pas « Boursier CROUS »

- Justificatif de domicile (Taxe d'habitation, taxe foncière...)
- Notification de refus de la bourse du CROUS
- Notification **définitive** autre bourse (ex : bourse régionale...)
- Dernier bulletin de salaire du père, de la mère, des enfants, ou titre de pension, attestation de chômage du pôle emploi
- Avis d'imposition ou de non imposition 2019 sur les revenus de l'année 2018
- Justificatif de la situation de famille (se munir du livret de famille), ou joindre les photocopies du livret de famille justifiant la composition du foyer (parents et enfants)
- Justificatif en cas de changement de situation familiale (décès, divorce...) ou professionnelle (licenciement...)
- Certificat d'inscription universitaire
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal